

Conseil Municipal du 12 mai 2015

Présents : M Michel MARESCOT, Maire - Mme Sylvaine de KEYZER - Mme Sophie DIERRE – M Pascal DROCCHI, Adjoint - M DABOUT Michel - Mme Catherine FILIPOV - M Jean-Paul HAUVEL - Mme Martine LETARTRE - M Olivier PONTHEU.

Excusés : M Thierry BONVOISIN donne pouvoir à M Pascal DROCCHI - Mme Michelle LEGRY donne pouvoir à M Michel MARESCOT - M Alain FAURE donne pouvoir à M Jean-Paul HAUVEL – Mme Nathalie NGUYEN donne pouvoir à Mme Sophie DIERRE - M Jean-Claude LE MOINE - M Philippe GANNE.

Secrétaire de séance : M Olivier PONTHEU.

- Informations de Monsieur le Maire

- Le bilan de la qualité de l'eau potable pour l'année 2014 est conforme aux références sanitaires même si elle reste très calcaire.
- Le rectorat confirme la fermeture d'une classe pour la rentrée prochaine.
- L'étude des finances de la commune par Mme la Trésorière Principale de Trouville sur Mer est positive.
- Grâce à l'important travail effectué par M BONVOISIN, Adjoint au Maire, la commune va accueillir Pierres en Lumières samedi 16 mai à partir de 21h45 avec la participation des associations les Amis de la Baleine et Villerville à la Hune. M le Maire remercie vivement M BONVOISIN pour cette animation.
- Les ruches ont été installées au parc des Graves.

- Décision modificative

Une erreur matérielle s'est glissée dans le budget primitif 2015. En effet, le déficit d'investissement de 2014 de 228 377,38€ n'a pas été retranscrit sur les tableaux budgétaires. Une dépense d'investissement est donc finalement plus élevée que prévu ce qui nécessite d'augmenter le chapitre correspondant.

Afin d'y remédier, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux les changements suivants :

- Diminution des dépenses de fonctionnement,
 - Augmentation du virement de la section de fonctionnement vers l'investissement.
 - Diminution des dépenses d'investissement,
- Accord du Conseil.

- Créances éteintes

Le comptable du Trésor sollicite de Monsieur le Maire et de l'ensemble du Conseil Municipal l'admission en créances éteintes des titres émis par la Commune pour un locataire, qu'il n'a pu recouvrer à hauteur de 3 146,65€ et suite à une procédure de surendettement.

Accord du Conseil de prélever un montant de 3 147€ au compte 022 pour le placer au 6542.

- Renouvellement vasque (foyer)

Une vasque de foyer d'éclairage public à la Résidence des Hauts de Villerville est à changer. Le coût de ce renouvellement est de 175,00€ HT soit 210,00€ TTC dont 131,25€ restant à la charge de la commune.

Accord du Conseil.

- Convention constitutive de groupement de commandes pour le marché à bons de commande (travaux de réfection de voirie)

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie désire lancer un marché à bons de commande de travaux de réfection de voirie avec les communes de Villerville, Trouville-sur-Mer, Saint-Arnoult, Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Saint-Pierre-Azif.

Afin de fixer les modalités de cette opération par une convention entre la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et les différentes communes intéressées, il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter de désigner la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie comme coordonnateur du groupement de commandes,
- adopter et respecter les termes de la convention,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe

Accord du Conseil.

- Marché complémentaire : confortement de la falaise

Pour des raisons de cohérence de conception et d'interventions, d'étendue de la responsabilité de la maîtrise d'œuvre, il convient que les éléments d'investigations complémentaires demandés par les services de l'Etat suite au rapport technique du CEREMA (ancien CETE) et leur analyse soit menés par le cabinet concepteur de la solution (INGEROP mandataire d'un groupement).

Le marché initial ne prévoyait pas ces prestations, compte tenu que l'alternative à la solution initiale n'était pas envisagée. Il s'agit donc d'un marché complémentaire passé dans le cadre de l'article L 35 II 5° du Code des marchés publics.

Le montant du marché complémentaire est de 42 005,00 € HT. Ce marché complémentaire représente 10,48 % du montant du marché initial.

Il est proposé au Conseil Municipal de:

- Valider l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 avril 2015 portant sur la conclusion d'un marché complémentaire confié au Cabinet INGEROP mandataire d'un groupement constitué avec le cabinet GEOS pour un montant de 42 005,00 € HT.
- d'autoriser le Maire à signer le marché complémentaire.

Accord du Conseil.

- Location-gérance du Casino

Le locataire demande que la commune prenne en charge les travaux complémentaires de fonctionnalité de la cuisine à hauteur de 1 765,80€ qu'il a effectués.

Accord du Conseil.

- Devis

- Jeux pour enfants

Les jeux proposés actuellement dans le Parc des Graves sont pour partie vétustes mais répondent toutefois aux normes de sécurité suite aux contrôles opérés. Le renouvellement de l'ensemble de ces jeux est donc souhaitable progressivement sur un plan budgétaire. Des devis pour la fourniture et la pose de jeux pour les enfants les plus petits ont été sollicités.

Accord du Conseil pour signer le devis de l'entreprise Proludic pour la fourniture et la pose des jeux pour enfants pour un montant de 9 834,50€ HT soit 11 801,40€ TTC.

○ Matériel ST

La commune a vendu après plusieurs consultations (allant de 5 000 € à 21 000 €) le camion tri benne que peu d'agents communaux pouvaient conduire du fait de son gabarit. En remplacement, l'achat d'une benne et d'une fourche palette est nécessaire pour assurer les missions du personnel technique. Ce matériel est adaptable sur le tout récent tracteur de type Lamborghini.

Des devis ont été sollicités.

Accord du Conseil pour signer le devis de l'entreprise Le Clerc pour la fourniture d'une benne pour un montant de 6 800,00€ HT et d'une fourche palette pour un montant de 600,00€ HT soit une dépense totale de 7 400,00€ HT soit 8 880,00€ TTC.

○ Tracteur

Les 2 tracteurs du club nautique sont vétustes dont l'un est en panne. Les réparer coûterait plus cher que d'en acheter un neuf.

Il est proposé aux conseillers d'acheter un tracteur neuf afin de maintenir l'activité nautique. Il pourrait également servir aux services techniques en dehors de la période estivale. Des devis ont été sollicités.

Afin de ne pas déséquilibrer le budget voté, il est proposé aux Conseillers de souscrire un prêt avec un faible taux d'intérêt fixe.

Accord de principe du Conseil pour signer le devis de l'entreprise Le Clerc et le prêt.

● Demande de subventions

L'assise en granit du calvaire datant de 1888 nécessite des travaux. De même, une stèle ronde très ancienne du cimetière et présentant un intérêt patrimonial, se doit d'être restaurée.

Accord du Conseil pour solliciter une subvention près de la Fondation de France et de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France Sites et Monuments.

● Questions diverses

- Une habitante de la place du docteur Philippe demande la gratuité du stationnement en mai et juin du fait des nombreux ponts de mai.

Refus du Conseil.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Michel MARESCOT